

- LEGENDE
- Parcelles
 - Bâtiments
 - Limite de zone
 - Bâtiment remarquable
 - Arbre remarquable
 - Exploitation agricole
 - Accès ou rue à créer lors de l'aménagement
 - Chemins de randonnées
 - Élément paysager à protéger (Art L.123-1-5/7)
 - Maintien et renforcement des locaux d'activités au titre de l'art. L.151-16
 - Voie verte
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé protégé au titre de l'Art. L.130-1
 - Plantation à créer
 - Périmètre de protection lié à la présence d'un siège d'exploitation agricole
 - Zone inondable
 - Zone humide
 - Classement sonore des infrastructures terrestres

